

Intervention de Pierre MAILLE, Président du Conseil général du Finistère
Séance extraordinaire développement durable
6 juillet 2009

Mes chers collègues,

Nous avons adopté notre agenda 21, 2006-2009, il y a trois ans, en juillet 2006.

Nous avons décidé dès 2003 d'inscrire notre action en conformité avec les objectifs du développement durable.

Le développement durable, pardonnez-moi ce rappel, veut combiner un développement nécessaire pour assurer à tous une qualité de vie satisfaisante, avec le respect de l'environnement, le maintien de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'avec la réduction des inégalités et la solidarité avec les générations futures.

La traduction concrète est l'agenda 21, disons plus simplement un programme d'actions.

Evidemment, ce programme d'actions est propre à chaque institution, à chaque acteur, en fonction de ses missions, de son périmètre d'action, des priorités et enjeux qu'il se donne.

En ce qui nous concerne, nous avons, en 2006, identifié 5 enjeux :

- renforcer les solidarités
- construire une économie solidaire et responsable
- favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture du monde
- préserver et anticiper pour prévenir
- mobiliser par l'exemple.

Pour y répondre, nous avons déterminé une série d'objectifs, d'actions et de chantiers que nous nous sommes efforcés d'atteindre, de réaliser ou d'entreprendre au cours de ces trois dernière années.

C'est ce bilan que nous devons faire avant de lancer un nouveau programme d'actions, notre Agenda 21 2010-2014, que nous examinerons en juillet 2010.

Très sincèrement, j'estime qu'un travail important a été réalisé, conséquence d'une mobilisation très forte des élus et des services, malgré les difficultés du changement, malgré la consommation du temps imposée par le partenariat, la transversalité, l'observation partagée... alors que l'action au quotidien n'est pas suspendue.

Si nous reprenons objectif par objectif, action par action, chantier par chantier, le bilan est impressionnant.

Le rapport que vous avez reçu en donne un aperçu et met en évidence les résultats les plus significatifs. Les présidents de commission y reviendront plus en détail, s'ils le souhaitent.

La révision de nombreuses politiques, l'introduction d'un coefficient de solidarité modulant nos subventions, les contrats de territoire, l'adoption d'un plan climat-énergie, la progression spectaculaire de la fréquentation des transports départementaux, les clauses sociales et environnementales dans nos marchés publics, en sont quelques exemples.

Dans notre fonctionnement interne, qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, de la construction de nos bâtiments, de nos déplacements, de la consommation de papier, d'eau ou d'énergie, de l'accueil..., la mobilisation et les initiatives sont importantes.

Je tiens à saluer et à féliciter chacun, comme je les encourage à persévérer.

Car nous avons encore d'importants chantiers devant nous.

Tout l'intérêt de l'évaluation extrafinancière réalisée par la société BMJ Ratings est de mettre l'accent sur les secteurs où nous pouvons progresser pour renforcer la cohérence de nos actions au regard du développement durable.

Je remercie M. Pascal Bello de nous en rendre compte et de comparer nos résultats à ceux obtenus par d'autres collectivités.

En particulier, nous devons, en interne, renforcer à tous les niveaux la connaissance de notre démarche et en faire concrètement percevoir la traduction dans l'action du quotidien.

Nous devons avoir un mode de fonctionnement qui soit cohérent dans la façon de faire, avec ce que nous disons.

Nous commençons à mettre en place les outils d'évaluation, les indicateurs, qui nous permettent de vérifier si nos objectifs sont atteints.

Maurice Baslé, Professeur à l'université de Rennes I nous accompagne dans la mise en place du dispositif de suivi-évaluation.

Je le remercie de nous en parler cet après-midi. Je pense que l'évaluation des politiques publiques est un élément essentiel pour redonner à nos concitoyens confiance en l'action publique.

Autre secteur où nous devons encore progresser : la démocratie participative.

La décision appartient toujours à notre assemblée mais selon le cas, information, consultation, concertation... doivent accompagner la préparation de nos décisions. Je crois qu'il serait bon que nous nous dotions d'une charte de la démocratie participative, précisant le sens des mots et le cadre que nous nous imposons et que nous proposons à nos partenaires et aux Finistériens.

Il y a 6 ans, au démarrage de notre réflexion sur le développement durable, Jean-Claude Pierre avait été sollicité pour sensibiliser élus et agents du Conseil général. Il a suivi notre travail et je le remercie de nous faire part de son regard critique sur notre démarche. Sa connaissance de l'avancement des démarches des autres collectivités bretonnes nous sera utile pour nous situer et nous aider à mobiliser plus fortement encore les communes ou intercommunalités finistériennes.

Le regard que nous portons sur notre action n'a pas d'autre but que nous aider à poursuivre mieux, plus fortement encore.

De façon irréversible, nous devons mobiliser citoyens et partenaires : la démocratie participative y contribue.

Nous devons évaluer nos actions,

Nous devons partager et faire circuler l'information en interne et en externe,

Nous devons construire des visions partagées pour une démarche prospective,

Nous devons renforcer l'accès à nos politiques, à nos équipements, à nos services,

Nous devons être toujours attentifs à assurer l'égalité entre hommes et femmes.

Pour notre prochaine étape, nous devons vérifier si les 5 enjeux identifiés en 2006 sont toujours pertinents. Il nous faudra alors les décliner pour répondre aux enjeux écologiques, aux dynamiques démographiques, aux besoins de développement, aux exigences d'aménagement, en offrant à chacun les conditions de son épanouissement et en renforçant toujours la qualité du service public départemental.

Le développement durable nous fait partager des préoccupations planétaires : réchauffement climatique, droits de l'homme, préservation des ressources et solidarités. Il nous relie avec les générations futures.

Il doit mobiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens. Nous avons un devoir d'entraînement et donc une obligation d'exemplarité. Notre ambition doit se situer à ce niveau.